
Brevet de capacité pour l'enseignement primaire (Instituteurs - Brevet supérieur).

Numéro d'inventaire : 1997.02483

Auteur(s) : Ernest Albert Lavigne

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Lille)

Imprimeur : Danel (L.)

Date de création : 1906

Description : Feuille de papier brunie. Déchirure sur le bord gauche. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbres à l'encre bleue.

Mesures : hauteur : 261 mm ; largeur : 396 mm

Notes : Brevet de capacité pour l'enseignement primaire délivré à Ernest Lavigne le 15 septembre 1906 à Lille, à l'issue de l'examen en date du 12 juillet 1906. Il s'agit d'un brevet supérieur pour les instituteurs.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Lille

Nom du département : Nord

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Nord, Lille

ACADÉMIE DE LILLE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DÉPARTEMENT DU NORD
BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (INSTITUTEURS — BREVET SUPÉRIEUR)		
Le Recteur de l'Académie de Lille, Vu le Brevet élémentaire délivré à M. <u>Larigue</u> , le <u>15</u> <u>Jan</u> 1904, à <u>Lille</u> , département du <u>Nord</u> ; Vu l'article 21 de la loi du 30 Octobre 1886; Vu les articles 166 et 167 du décret du 18 Janvier 1887; Vu les articles 134 à 143 inclus et 150 à 153 inclus de l'arrêté en date du même jour; Vu le procès-verbal de l'examen subi par l'impétrant dans les conditions déterminées par le décret et l'arrêté susvisés; Vu le certificat en date du <u>12</u> <u>juillet</u> 1906 par lequel la Commission d'examen siégeant à <u>Douai</u> , département du <u>Nord</u> , pour la <u>1^{re}</u> session de 1906 atteste que M. <u>Larigue</u> , <u>Ernest Albert</u> , né le <u>4</u> <u>mai</u> 1887, à <u>Paris</u> , département du <u>Nord</u> , a été jugé apte à obtenir un Brevet supérieur pour l'enseignement primaire. Délivre à M. <u>Larigue</u> le présent Brevet. Fait à Lille, le <u>15</u> <u>Jan</u> 1906 Signature de l'impétrant, Le Recteur de l'Académie de Lille, Pour le Recteur: L'inspecteur d'Académie délégué, <u>Rocher</u>		

489 Ultrap. Lille.